

[Texte]

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): Nineteen out of twenty items on the *Order Paper* are opposition.

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): The ratio is that low, is it?

Mr. Prud'homme: Mr. Angus is the member so Mr. Cook has been put forward as chairman and I would be more than happy to. . . but he is not here and now we. . . You are starting to put a very difficult. . . to now say: well, we draw that nomination and we will elect Mr. Fontaine as chairman. There is no such thing as an interim chairman. We elect you as chairman and then you will have to resign another day and then we will have to. . . when Mr. Cook—

The Clerk: He is the acting chairman for this day.

Mr. Prud'homme: For this meeting.

Mr. Angus: The reality of this place is that we cannot always be here when we need to be or are supposed to be here. I think we have to recognize that. There is provision for the election of a vice-chair. I say we should get on with electing the chair, perhaps; but if that is not acceptable then at least elect the vice-chair and allow the vice-chair to take over and perhaps leave the election of the chair to a later point. Given the number of private members' motions and bills we have to consider and the fact that we have not been using private members' time in the House—and that is regretful because it is an important time of the day—I think we should, as a committee, get on with our job and not worry about any of the niceties that sometimes we get caught up in.

The Clerk: I am sorry; I have no choice but to revert to the motion about the Chair. That is all I am empowered to do. I understand—

Mr. Prud'homme: Yes, you are very careful.

The Clerk: The motion before you was made by Mr. Thorkelson, that Mr. Cook do take the Chair. Is it the pleasure of the committee to adopt the said motion?

Mr. Prud'homme: On the motion, I would make a suggestion—probably the last one I will make—that the clerk's duty is just to call for the election of a chairman, and the clerk's duty is to withdraw from the scene once the chairman is elected, who continues chairing.

• 1815

So now the clerk is in a very embarrassing situation where she is going to call for my esteemed friend, Mr. Cook—I have travelled with him, that exists in politics. He is not here so he will not be able to chair. The clerk

[Traduction]

M. Dorin (député de Edmonton-Nord-Ouest): Dix-neuf des vingt sujets figurant au *Feuilleton* émanant des députés de l'opposition.

M. Angus (député de Thunder Bay—Atikokan): Il y a un tel déséquilibre?

M. Prud'homme: M. Angus est membre de notre Comité, et on propose l'élection de M. Cook comme président, ce que je serais très disposé à appuyer. . . mais il n'est pas ici et nous. . . Vous nous mettez dans une situation très difficile. . . vous choisissez de nommer cette personne, puis décidez d'élire M. Fontaine comme président suppléant. Or, un tel poste n'existe pas. Nous vous élisons comme président, puis vous devez démissionner, et nous devons alors élire un nouveau président, lorsque M. Cook. . .

La greffière: Il est président suppléant pour aujourd'hui.

M. Prud'homme: Pour cette réunion.

M. Angus: Dans les faits, nous ne pouvons pas toujours être ici lorsque nous devons ou sommes censés l'être. Nous devons reconnaître cela. Et cela dit, il est prévu qu'on élise alors un vice-président. A mon avis, nous devrions peut-être élire le président; si toutefois cela n'est pas acceptable aux yeux des autres, alors élisons au moins le vice-président, permettons à ce dernier de présider notre séance d'aujourd'hui et remettons l'élection du président à une réunion ultérieure. Étant donné le grand nombre de motions et de projets de loi émanant des députés que nous devons étudier, et le fait que nous nous réunissons au moment où l'on réserve une heure aux questions des députés à la Chambre—ce qui est regrettable, car cette période est très importante—j'estime qu'en tant que comité, nous devrions faire notre travail, et ne pas nous faire trop de scrupules au sujet des petits détails où nous nous enlisons parfois.

La greffière: Je suis désolée, mais je suis obligée de vous ramener à la motion dont vous êtes saisis, celle qui porte sur l'élection du président. C'est tout ce que je puis faire. Je comprends que. . .

M. Prud'homme: Oui, vous êtes très prudente.

La greffière: La motion dont vous êtes saisis a été proposée par M. Thorkelson, et elle demande que M. Cook soit élu président. Plait-il au Comité d'adopter la motion?

M. Prud'homme: Au sujet de la motion, j'aimerais faire une dernière remarque, à savoir que le greffier n'est chargé que de demander l'élection d'un président, après quoi, il ou elle se retire de la scène, une fois le président élu.

La greffière se trouve donc dans une des situations les plus épineuses de la politique, car elle va demander l'élection de mon distingué collègue, M. Cook, que par ailleurs j'estime beaucoup. Étant donné que ce dernier